

ADDENDA N° 02

N° de la DP : SEN-052 23-24

Titre : Services d'examen du programme de rémunération

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Questions et réponses

Q1. Section 1 – Administration du Sénat

Le Sénat a 450 employés à son service. Combien d'entre eux ne sont pas représentés?

R1. Il y a environ 320 employés non représentés.

Q2. Section 2 – Contexte

Est-il prévu d'évaluer les postes au sein du groupe juridique à l'aide du plan d'évaluation des emplois Hay modifié à l'avenir ?

R2. Les postes du groupe juridique devront être évalués dans le cadre de l'exercice d'équité salariale.

Q3. Section 2 - Contexte

La DP précise ce qui suit : « La plupart des niveaux de rémunération comprennent des taux minimum et maximum. » Quels sont les niveaux pour lesquels il n'y a pas de taux minimum et maximum?

R3. Ceux des échelles des étudiants et du groupe juridique.

Q4 Section 2 – Contexte

La DP précise que l'examen vise à évaluer l'ensemble de la rémunération, mais elle ne fait référence qu'au salaire de base et aux primes au rendement. L'évaluation comparative de la rémunération visera-t-elle aussi d'autres éléments de la rémunération, comme les avantages sociaux, les congés payés, etc.?

R4. L'examen a pour but d'évaluer l'ensemble de la rémunération, y compris les avantages sociaux (régimes de soins de santé et de soins dentaires, congés payés, régime de pension).

ADDENDA N° 02

N° de la DP : SEN-052 23-24

Titre : Services d'examen du programme de rémunération

Q5. Section 2 – Contexte

Tous les employés visés par la portée des travaux peuvent-ils recevoir des primes au rendement?

R5. Non, seuls les employés occupant des postes de gestion peuvent recevoir des primes au rendement.

Q6. Section 2 – Contexte

La DP précise que l'un des grands principes devant orienter l'examen est le suivant : « Diminuer le fardeau administratif associé au système de classification des emplois pour plus d'efficacité et d'efficacités ». Quelles sont actuellement les causes de ce fardeau?

R6. Ce fardeau découle du nombre de demandes d'évaluation et de reclassification de postes et de la fréquence accrue de ces demandes. Cette situation s'explique par l'idée, admise par certains, que les conditions de rémunération offertes par le Sénat ne sont pas concurrentielles.

Q7. Section 2 – Contexte

En ce qui concerne la conformité à la *Loi sur l'équité salariale*, les postes représentés sont-ils évalués au moyen du système Hay modifié? À quelle étape de la mise en œuvre de l'équité salariale le Sénat en est-il actuellement?

R7. Oui, les postes représentés sont évalués au moyen du système Hay modifié. Le Sénat a demandé à mettre en place deux plans d'équité salariale et attend la décision de la Commission. Le Sénat en est aux premières étapes de ses démarches visant à se conformer à la *Loi sur l'équité salariale*.

Q8. Section 3 – Portée des travaux

La DP précise que l'examen du programme de rémunération doit comprendre :

- une analyse comparative des emplois qui fournisse des repères pour des exemples de familles ou catégories d'emploi en fonction d'au moins huit éléments de comparaison, lesquels doivent inclure le secteur public, les sociétés d'État, la Chambre des communes et le marché de l'emploi de la RCN, selon les directives de

ADDENDA N° 02

N° de la DP : SEN-052 23-24

Titre : Services d'examen du programme de rémunération

-
- la dirigeante principale des ressources humaines (DPRH) et après consultation de membres du Comité exécutif et de tous les directeurs principaux de l'Administration;
 - une comparaison emploi par emploi pour certains postes déterminés (une cinquantaine (50) de postes des secteurs des TI et des Finances, pour lesquels des descriptions de tâches seront fournies) par rapport au secteur public fédéral et à la Chambre des communes.

Cela signifie-t-il qu'il y aura un groupe de comparaison différent pour les secteurs des TI et des Finances? Dans l'affirmative, quelle en est la raison?

- R8.** Les secteurs des TI et des Finances demandent explicitement des données comparatives provenant du secteur public fédéral, considéré comme un des principaux concurrents. Des employés qui ont démissionné dans ces secteurs ont ensuite été embauchés au sein de la fonction publique, et la plupart ont dit qu'ils avaient quitté le Sénat pour des raisons salariales.
- Q9. Section 3 – Portée des travaux**
Pouvez-vous définir ce que l'on entend par « marché de la RCN »? Cette expression fait-elle référence au marché du travail global de la Région de la capitale nationale, y compris les employeurs du secteur privé?
- R9.** Oui, « RCN » fait référence à la Région de la capitale nationale, y compris les employeurs du secteur privé.

Shirley Chartrand
Conseillère principale, Approvisionnement
Sénat du Canada
Proc-app@sen.parl.gc.ca